

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 17355  
Numéro SIREN : 500 272 588  
Nom ou dénomination : BMARKETS

Ce dépôt a été enregistré le 01/12/2020 sous le numéro de dépôt 104760



20201047602019

DATE DEPOT : 01/12/2020

N° DE DEPOT : 104760

N° GESTION : 2010B17355

N° SIREN : 500272588

DENOMINATION : BMARKETS

ADRESSE : 12 avenue de la Grande Armée 75017 Paris

MILLESIME : 2019

02 DEC. 2020

Sous le N°: 1047/20

**BMARKETS**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 150 000 euros**  
**Siège social : 12 AV DE LA GRANDE ARMEE**  
**75017 PARIS**  
**500 272 588 RCS PARIS**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE**  
**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30/09/2020**

L'an 2020,

Le 30 septembre,

A 17h00,

Les associés de la société BMARKETS, société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros, divisé en 1000 parts de 150 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 12 AV DE LA GRANDE ARMEE 75017 PARIS 17, sur convocation faite par la gérance.

Chaque associé a été convoqué par courrier électronique en date du 24 septembre 2020.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Madame Yasmina DRIOUCH, titulaire de 400 parts sociales en pleine propriété,

Madame Isabelle LECOEUR, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Benoit MAROILLET, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Philippe RIMBERT, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benoit MAROILLET, gérant associé.

Monsieur Pascal CASSIN, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué est absent et excusé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

YD [Signature]

## ORDRE DU JOUR

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie du courrier électronique de convocation adressé à chaque associé,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2019,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

YD B

## PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 179 euros, ainsi que l'impôt correspondant de 50 euros.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2019 s'élevant à 203 590 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	203 590 euros
A la réserve légale	13 000 euros
Solde	190 590 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	1 026 807 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	1 217 397 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 15 euros par part	15 000 euros
Le solde	1 202 397 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 1 202 397 euros.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit

40 

être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31/12/2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 15 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2017 :

15 000 euros, soit 15 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000 euros

Exercice clos le 31/12/2018 :

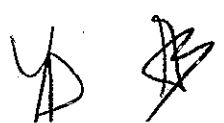
15 000 euros, soit 15 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.



Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé à chacun des gérants, qui s'est élevée :

- pour Madame Yasmina DRIOUCH à un montant net de 60 000 euros
- pour Monsieur Benoit MAROILLEZ à un montant net de 90 000 euros

En outre, l'Assemblée approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération de chaque gérant.

Madame Yasmina DRIOUCH

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 24 697 euros

Cotisations facultatives (prévoyance, retraite,..) comptabilisées en charges sur l'exercice : 2 024 euros

Monsieur Benoit MAROILLEZ

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 45 349 euros

Cotisations facultatives (prévoyance, retraite,..) comptabilisées en charges sur l'exercice : 15 802 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

YD 

**BMARKETS**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 150 000 euros**  
**Siège social : 12 AV DE LA GRANDE ARMÉE**  
**75017 PARIS 17**  
**500 272 588 RCS PARIS**

**TEXTE DES RÉOLUTIONS PROPOSÉES**  
**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**ANNUELLE DU 30/09/2020**

**PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 179 euros, ainsi que l'impôt correspondant de 50 euros.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2019.

**DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2019 s'élevant à 203 590 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	203 590 euros
A la réserve légale	13 000 euros
Solde	----- 190 590 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	1 026 807 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	1 217 397 euros
A titre de dividendes aux associés	15 000 euros
Soit 15 euros par part	
Le solde	----- 1 202 397 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 1 202 397 euros.

40 

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8% - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31/12/2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 15 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10% du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2017 :

15 000 euros, soit 15 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000 euros

Exercice clos le 31/12/2018 :

40

15 000 euros, soit 15 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000 euros

### **TROISIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

### **QUATRIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé à chacun des gérants, qui s'est élevée :

- pour Madame Yasmina DRIOUCH à un montant net de 60 000 euros
- pour Monsieur Benoit MAROILLEZ à un montant net de 90 000 euros

En outre, l'Assemblée approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération de chaque gérant.

Madame Yasmina DRIOUCH

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 24 697 euros

Cotisations facultatives (prévoyance, retraite,..) comptabilisées en charges sur l'exercice : 2 024 euros


Monsieur Benoit MAROILLEZ

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 45 349 euros

Cotisations facultatives (prévoyance, retraite,..) comptabilisées en charges sur l'exercice : 15 802 euros

### **CINQUIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

YD 

**BMARKETS**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 150 000 euros**  
**Siège social : 12 AV DE LA GRANDE ARMÉE**  
**75017 PARIS**  
**500 272 588 RCS PARIS**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30/09/2020**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2019**

**DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2019 s'élevant à 203 590 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	203 590 euros
A la réserve légale	13 000 euros
Solde	----- 190 590 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	1 026 807 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	1 217 397 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 15 euros par part	15 000 euros
Le solde	1 202 397 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 1 202 397 euros.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8% - CGI, art. 117 quater),



- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31/12/2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 15 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2017 :

15 000 euros, soit 15 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000 euros

Exercice clos le 31/12/2018 :

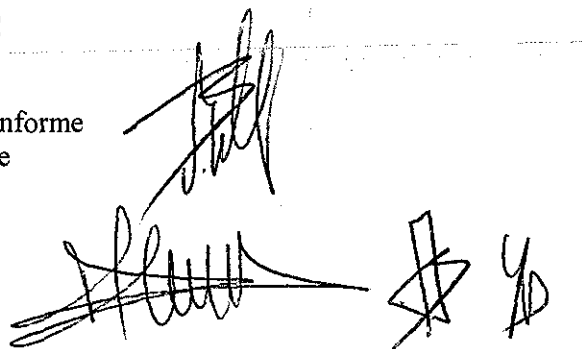
15 000 euros, soit 15 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000 euros

#### **Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30/09/2020**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme  
La Gérance



**BMARKETS**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 150 000 euros**  
**Siège social : 12 AV DE LA GRANDE ARMÉE**  
**75017 PARIS 17**  
**500 272 588 RCS PARIS**

**LETTRE SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**  
**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30/09/2020**

**EXERCICE CLOS LE 31/12/2019**

Mesdames, Messieurs,

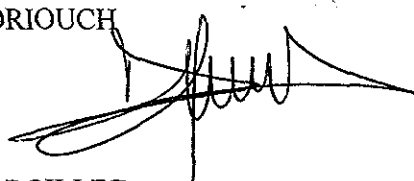
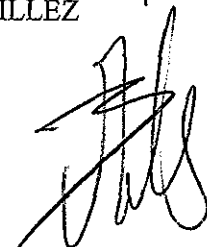
En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à PARIS 17  
Le 14/09/2020

  
**BMARKETS**  
BOOST YOUR BUSINESS  
12 Avenue de la Grande-Armée 75017 PARIS  
S.A.R.L. au capital de 150 000 Euros  
RCS Paris 500 272 588

Yasmina DRIOUCH  
Gérante

Benoit MAROILLET  
Gérant



**TIBAU**  
ASSOCIÉS

# B MARKETS

12 avenue de la Grande Armée  
75017 PARIS

Comptes annuels au 31/12/2019



**B MARKET**  
BOOST YOUR BUSINESS

12 Avenue de la Grande Armée 75017 PARIS  
S.A.S. au capital de 150 000 Euros  
RCS Paris 500 272 148

*Original*  
*Cartier*

*40* *4*

## Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	V
Capital souscrit non appelé (0)				
<b>Actif immobilisé</b>				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	42 973,25	25 075,16	17 898,09	10 701,75
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	14 972,50		14 972,50	3 985,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>57 945,75</b>	<b>25 075,16</b>	<b>32 870,59</b>	<b>14 686,75</b>
<b>Actif circulant</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	1 248 289,61		1 248 289,61	1 031 996,79
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs	53,30		53,30	
. Personnel	6 000,00		6 000,00	1 165,23
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	6 976,00		6 976,00	21 315,00
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	83 133,39		83 133,39	89 552,14
. Autres				3 880,79
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				156 758,15
Disponibilités	1 098 034,46		1 098 034,46	821 934,05
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL (II)</b>	<b>442 486,76</b>		<b>2 442 486,76</b>	<b>2 126 602,15</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)				
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>2 500 432,51</b>	<b>25 075,16</b>	<b>2 475 357,35</b>	<b>2 141 288,90</b>

**Bilan (suite)**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice des la <b>31/12/2019</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2018</b> (12 mois)
<b>Capitaux Propres</b>		
Capital social ou individuel (dont versé : 150 000,00)	150 000,00	150 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 000,00	2 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 026 806,93	740 823,31
Résultat de l'exercice	203 590,18	300 983,62
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 382 397,11</b>	<b>1 193 806,93</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>		
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés		
	29 124,33	39 150,33
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	367 452,70	384 225,04
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel		
	164 570,56	79 517,00
. Organismes sociaux		
	218 555,14	162 845,89
. Etat, impôts sur les bénéfices		
	263 684,81	265 737,46
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés		
	36 854,50	15 925,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
	12 718,20	81,25
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>1 092 960,24</b>	<b>947 481,97</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)		
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>2 475 357,35</b>	<b>2 141 288,90</b>

## Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	France	Total	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	6 566 039,37	5 629 275,21	6 566 039,37	5 629 275,21
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>6 566 039,37</b>	<b>5 629 275,21</b>	<b>6 566 039,37</b>	<b>5 629 275,21</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				1 000,00
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges				
Autres produits			5 038,91	427,25
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>6 571 078,28</b>	<b>5 630 702,46</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approv.)				
Autres achats et charges externes			3 219 033,35	3 121 006,62
Impôts, taxes et versements assimilés			49 041,28	38 943,00
Salaires et traitements			2 100 912,67	1 484 535,14
Charges sociales			840 446,11	602 930,67
Dotations aux amortissements sur immobilisations			8 578,29	6 030,18
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			882,80	434,13
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>6 218 894,50</b>	<b>5 253 879,74</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>352 183,78</b>	<b>376 822,72</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés			579,90	848,90
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>579,90</b>	<b>848,90</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
<b>Total des charges financières (VI)</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>579,90</b>	<b>848,90</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>352 763,68</b>	<b>377 671,62</b>

## Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	178,50	28,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>178,50</b>	<b>28,00</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-178,50</b>	<b>-28,00</b>
Participation des salariés (IX)	55 177,00	
Impôts sur les bénéfices (X)	93 812,00	76 660,00
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>6 571 658,18</b>	<b>5 631 551,36</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)</b>	<b>6 368 068,00</b>	<b>5 330 567,74</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>203 590,18</b>	<b>300 983,62</b>
Dont Crédit-bail mobilier		
Dont Crédit-bail immobilier		

## Annexe aux comptes annuels

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 2 475 357,35 E  
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 203 590,18 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

### Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis en euros conformément au règlement ANC 2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 26 décembre 2018 en application des articles L. 123-12 et suivants du Code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'Autorité des Normes Comptables.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

#### IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

#### CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	27 199		15 775
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>	<b>27 199</b>		<b>15 775</b>
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	3 985		14 973
<b>TOTAL</b>	<b>3 985</b>		<b>14 973</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>31 184</b>		<b>30 747</b>

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Rév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			42 973	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>			<b>42 973</b>	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	3 985		14 973	
<b>TOTAL</b>	<b>3 985</b>		<b>14 973</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 985</b>		<b>57 946</b>	

## Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Éléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	16 497	8 578		25 075
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>16 497</b>	<b>8 578</b>		<b>25 075</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 497</b>	<b>8 578</b>		<b>25 075</b>

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

## Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	14 973		14 973
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 248 290	1 248 290	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	6 000	6 000	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	6 976	6 976	
- T.V.A	83 133	83 133	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	53	53	
Charges constatées d'avance			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 359 425</b>	<b>1 344 452</b>	<b>14 973</b>
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	367 453	367 453		
Personnel et comptes rattachés	164 571	164 571		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	218 555	218 555		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	263 685	263 685		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	36 855	36 855		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	29 124	29 124		
Autres dettes	12 718	12 718		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 092 960</b>	<b>1 092 960</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	29 124			

## Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b> Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	NEANT
<b>CREANCES</b> Créances clients et comptes rattachés Autres créances (dont avoirs à recevoir : )	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	
<b>DISPONIBILITES</b>	
<b>TOTAL</b>	

## Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	62 558 242 743 305 301
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir : )	
<b>TOTAL</b>	

## Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	NEANT	NEANT
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>		

**Composition du capital social**

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 000	150
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 000	150

**Rémunérations des dirigeants**

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

**Pascal CASSIN**  
\*\*\*  
**Expert comptable**  
**Commissaire aux comptes**  
\*\*\*

*3 bis, rue Jean Fallay*  
93250 VILLEMOMBLE  
\*\*\*

TELEPHONE : 01-45-28-16-00

Portable : 06-18-16-81-08  
Email : pascal.cassin@wanadoo.fr

**BMARKETS**

**SARL au capital de 150 000 euros**

**Siège social : 12, avenue de la Grande Armée**

**75 017 PARIS**

**RCS Paris 500 272 588**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

---

# **BMARKETS**

**SARL au capital de 150 000 euros**

**Siège social : 12, avenue de la Grande Armée**

**75 017 PARIS**

**RCS Paris 500 272 588**

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

#### **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Aux associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société BMARKETS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par la gérance sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Je me suis assuré de la cohérence du chiffre d'affaires enregistré dans le logiciel de gestion des projets, avec les états financiers.

## **Vérification spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée à la Covid-19, la direction m'a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

## **Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas

fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villemomble, le 15 septembre 2020

**Le Commissaire aux Comptes**



Pascal CASSIN  
Expert-Comptable diplômé  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

## Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	v
Capital souscrit non appelé (0)				
<b>Actif immobilisé</b>				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	42 973,25	25 075,16	17 898,09	10 701,75
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	14 972,50		14 972,50	3 985,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>57 945,75</b>	<b>25 075,16</b>	<b>32 870,59</b>	<b>14 686,75</b>
<b>Actif circulant</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	1 248 289,61		1 248 289,61	1 031 996,79
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs	53,30		53,30	
. Personnel	6 000,00		6 000,00	1 165,23
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	6 976,00		6 976,00	21 315,00
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	83 133,39		83 133,39	89 552,14
. Autres				3 880,79
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				156 758,15
Disponibilités	1 098 034,46		1 098 034,46	821 934,05
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL (II)</b>	<b>2 442 486,76</b>		<b>2 442 486,76</b>	<b>2 126 602,15</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)				
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>2 500 432,51</b>	<b>25 075,16</b>	<b>2 475 357,35</b>	<b>2 141 288,90</b>

**Bilan (suite)**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2019</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2018</b> (12 mois)
<b>Capitaux Propres</b>		
Capital social ou individuel (dont versé : 150 000,00)	150 000,00	150 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 000,00	2 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 026 806,93	740 823,31
Résultat de l'exercice	203 590,18	300 983,62
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 382 397,11</b>	<b>1 193 806,93</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>		
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	29 124,33	39 150,33
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	367 452,70	384 225,04
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	164 570,56	79 517,00
. Organismes sociaux	218 555,14	162 845,89
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	263 684,81	265 737,46
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	36 854,50	15 925,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	12 718,20	81,25
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>1 092 960,24</b>	<b>947 481,97</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)		
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>2 475 357,35</b>	<b>2 141 288,90</b>

## Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	France	Total	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	6 566 039,37	5 629 275,21	6 566 039,37	5 629 275,21
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>6 566 039,37</b>	<b>5 629 275,21</b>	<b>6 566 039,37</b>	<b>5 629 275,21</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges				1 000,00
Autres produits			5 038,91	427,25
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>6 571 078,28</b>	<b>5 630 702,46</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approv.)				
Autres achats et charges externes			3 219 033,35	3 121 006,62
Impôts, taxes et versements assimilés			49 041,28	38 943,00
Salaires et traitements			2 100 912,67	1 484 535,14
Charges sociales			840 446,11	602 930,67
Dotations aux amortissements sur immobilisations			8 578,29	6 030,18
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			882,80	434,13
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>6 218 894,50</b>	<b>5 253 879,74</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>352 183,78</b>	<b>376 822,72</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés			579,90	848,90
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>579,90</b>	<b>848,90</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
<b>Total des charges financières (VI)</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>579,90</b>	<b>848,90</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>352 763,68</b>	<b>377 671,62</b>

**Compte de résultat (suite)**

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>31/12/2019</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2018</b> (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	178,50	28,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>178,50</b>	<b>28,00</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-178,50</b>	<b>-28,00</b>
Participation des salariés (IX)	55 177,00	
Impôts sur les bénéfices (X)	93 818,00	76 660,00
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>6 571 658,18</b>	<b>5 631 551,36</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)</b>	<b>6 368 068,00</b>	<b>5 330 567,74</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>203 590,18</b>	<b>300 983,62</b>
Dont Crédit-bail mobilier		
Dont Crédit-bail immobilier		

## Annexe aux comptes annuels

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 2 475 357,35 E  
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 203 590,18 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

## Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis en euros conformément au règlement ANC 2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 26 décembre 2018 en application des articles L. 123-12 et suivants du Code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'Autorité des Normes Comptables.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

### IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

### CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	27 199		15 775
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>	<b>27 199</b>		<b>15 775</b>
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	3 985		14 973
<b>TOTAL</b>	<b>3 985</b>		<b>14 973</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>31 184</b>		<b>30 747</b>

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			42 973	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>			<b>42 973</b>	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	3 985		14 973	
<b>TOTAL</b>	<b>3 985</b>		<b>14 973</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 985</b>		<b>57 946</b>	

## Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	16 497	8 578		25 075
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>16 497</b>	<b>8 578</b>		<b>25 075</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 497</b>	<b>8 578</b>		<b>25 075</b>

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

## Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	14 973		14 973
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 248 290	1 248 290	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	6 000	6 000	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	6 976	6 976	
- T.V.A	83 133	83 133	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	53	53	
Charges constatées d'avance			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 359 425</b>	<b>1 344 452</b>	<b>14 973</b>
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	367 453	367 453		
Personnel et comptes rattachés	164 571	164 571		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	218 555	218 555		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	263 685	263 685		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	36 855	36 855		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	29 124	29 124		
Autres dettes	12 718	12 718		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 092 960</b>	<b>1 092 960</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	29 124			

## Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b> Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	NEANT
<b>CREANCES</b> Créances clients et comptes rattachés Autres créances (dont avoirs à recevoir :                    )	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	
<b>DISPONIBILITES</b>	
<b>TOTAL</b>	

## Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 558
Dettes fiscales et sociales	242 743
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :                    )	
<b>TOTAL</b>	<b>305 301</b>

## Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation		
Charges / Produits financiers	NEANT	NEANT
Charges / Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>		

**Composition du capital social**

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 000	150
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 000	150

**Rémunérations des dirigeants**

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

**Pascal CASSIN**

\*\*\*

**Expert comptable  
Commissaire aux comptes**  
\*\*\*

*3 bis, rue jean Fallay*  
93250 VILLEMOMBLE  
\*\*\*

TELEPHONE : 01-45-28-16-00

Portable : 06-18-16-81-08  
Email : pascal.cassin@wanadoo.fr

**BMARKETS**

**SARL au capital de 150 000 euros**

**Siège social : 12, avenue de la Grande Armée**

***75 017 PARIS***

**RCS Paris 500 272 588**

---

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES**

**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**BMARKETS**  
**SARL au capital de 150 000 euros**  
**Siège social : 12, avenue de la Grande Armée**  
**75 017 PARIS**  
**RCS Paris 500 272 588**

---

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**  
**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Aux associés,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il m'appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

---

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L. 223-19 du code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE**

---

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Villemomble, le 15 septembre 2020

**Le Commissaire aux Comptes**

Pascal CASSIN  
Expert-comptable diplômé  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris